

Macron cultive la violence qui frappe le peuple français

écrit par Jacques Guillemain | 3 mai 2024



La justice de Macron est en partie laxiste par manque de moyens, mais elle l'est surtout par idéologie. Culture de l'excuse, tolérance envers les minorités au nom de

l'antiracisme, refus de la tolérance zéro par principe, répulsion des juges à condamner à des peines de prison ferme. En dehors des débats sans lendemain, des marches blanches et des sanglots au milieu des fleurs et des bougies, lors de chaque tragédie, c'est le règne de l'inaction. 100 000 peines de prison ne sont pas effectuées faute de place et toute condamnation à moins de deux ans de prison ferme est exonérée d'incarcération.

On n'est plus en 1914, époque où l'on écopait de 50 ans de bagne pour un vol de bicyclette. En France, même les crimes de sang bénéficient non seulement de condamnations légères, mais celles-ci sont assorties de toute une panoplie d'aménagements et de réductions de peine qui annulent tout effet dissuasif.

Qu'on ne vienne pas me dire que le "Monsieur-je-sais-tout" de l'Élysée et son acolyte de la Justice, l'idole des malfrats ovationné quand il visite une prison, ont l'intention de restaurer la sécurité dans ce pays, devenu le plus dangereux d'Europe, avec une criminalité qui a quintuplé en quarante ans, sans la moindre réponse pénale efficace et dissuasive.

Macron cultive la violence et fait tout pour que ce pays s'effondre dans tous les domaines. Pour son ministre de la Justice, ce que ressentent les Français n'est en fait qu'un regrettable sentiment d'insécurité.

Autrement dit, les 45 000 attaques au couteau annuelles, les 360 000 agressions gratuites déclarées chaque année et les 100 000 viols que subissent les femmes ne sont qu'illusion. Sans doute un phantasme d'extrême droite...

La seule obsession de ce gouvernement est de traquer et de sanctionner durement tout contradicteur de la parole bien-pensante et tout citoyen qui entend se défendre contre son agresseur. Macron, entouré de ses 130 gardes du corps assurant sa protection rapprochée, exige que de notre côté nous rasions les murs. Soumission avant tout, par peur d'une émeute. Même exigence pour les policiers qui n'ont plus aucune autorité et sont priés de renoncer à rétablir l'ordre

républicain dans certains coins chauds.

Les mêmes gamins qui rasant les murs au Maghreb attaquent les commissariats chez nous. Et nul ne réagit. S'attaquer aux racailles des cités, c'est du racisme. Ce qui clôt le débat au nom du pas d'amalgame.

Profil bas impératif pour éviter l'embrassement des banlieues. Les malfrats ont pris le pouvoir dans leurs quartiers, tel est l'ordre républicain version Macron.

La légitime défense n'est plus reconnue. Il faut d'abord prendre un coup de couteau avant d'être en droit de se défendre. Mais sans arme, évidemment, puisque le port d'arme blanche ou autre n'est autorisé que pour les racailles.

Si vous vous défendez, vous risquez la prison, tandis que votre agresseur n'aura le plus souvent qu'un simple rappel à la loi.

La vérité est que chaque élève à l'école, chaque femme dans les transports, chaque citoyen dans la rue risque la mort pour un regard ou une cigarette refusée. Au pays de la liberté et des droits de l'homme, le droit élémentaire à la sécurité n'est plus reconnu aux citoyens qui vivent dans la peur.

Au-delà des mots pour anesthésier le peuple, tous les actes de cette présidence dévastatrice sont systématiquement dictés par une volonté de destruction de la nation française, depuis ses origines jusqu'à notre quotidien.

Vivre en France sous Macron est devenu éminemment dangereux.

1- Macron avait promis 15 000 places de prison. Seulement 2 500 ont vu le jour. On n'emprisonne plus, faute de place. Un véritable encouragement à la criminalité.

https://www.lepoint.fr/societe/prisons-pourquoi-le-gouvernement-n-arrive-pas-a-creer-plus-de-places-03-06-2023-2522863_23.php

2- On n'expulse pas les criminels étrangers après leur peine. Et les assassinats commis par des OQTF demeurés en France ne se comptent plus. On a aussi 4 500 fichés S que Macron n'expulse pas. 7 % d'étrangers occupent 23 % des places de prison. Mais le lien immigration-insécurité n'est

qu'un phantasme de fachos.

3- Pour cacher l'explosion de la criminalité, Macron a supprimé en 2020 l'ONDRP, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, qui était un remarquable outil statistique de la criminalité. Il n'y a plus désormais de thermomètre de la délinquance, hormis les statistiques bidouillées du ministère de l'Intérieur.

4- Malgré les 120 attaques au couteau quotidiennes, Macron vient de décider que le port d'une arme blanche n'est plus un délit mais devient passible d'une simple amende, que les voyous insolvables ne paieront évidemment jamais !

5. Nicole Belloubet a supprimé les courtes peines d'un mois de prison, au prétexte qu'elles seraient plus criminogènes que dissuasives. Un effet néfaste non démontré.

Pierre-Marie Sève, le directeur de l'Institut pour la Justice, a parfaitement résumé la situation. Entre le malfrat et le citoyen paisible qui se défend, nous ne sommes pas égaux devant la justice, prétendument impartiale.

<https://atlantico.fr/article/decryptage/laxiste-ou-pas-comment-demeler-le-vrai-du-faux-sur-la-justice-en-france-beatrice-brugere-pierre-marie-seve>

“Indéniablement, oui. La justice française est, de fait, laxiste. Ceci étant dit, il est important de réaliser qu'elle ne l'est pas nécessairement envers tout le monde. Pour certaines catégories de Français, elle peut même s'avérer particulièrement sévère. Les citoyens honnêtes font face à une justice très dure, notamment les personnes qui se défendent de nuit, chez elles, quand elles sont confrontées à des cambrioleurs par exemple. À l'inverse, elle fait preuve d'une extrême mansuétude – un laxisme, s'il faut nommer les choses – à l'égard de personnes multi-condamnées, à des profils de délinquants de “carrière”. Ce sont pourtant eux qui sont à l'origine de l'immense majorité des crimes et des délits qui sont commis sur notre sol. Quand la justice est sévère, elle l'est donc à l'encontre des mauvaises personnes, la plupart du temps. Nous pourrions également parler de la période des Gilets jaunes, contre lesquels la

justice pénale a fait preuve d'une extrême sévérité. La plupart des condamnés n'avaient pourtant pas de casiers judiciaires."

Dupond-Moretti se moque du peuple en affirmant que la justice n'est pas laxiste.

À Nantes, un jeune qui avait traîné un policier à bord d'une voiture volée n'a écopé que de 35 heures de travaux d'intérêt général. À ce stade, on baigne dans le mépris le plus total de la victime.

Quant aux mineurs, qui n'attendent pas treize ans avant de défier la loi, l'Ordonnance de 1945 qui les régit est totalement dépassée dans notre société de 2024. Voilà quarante ans qu'on en parle sans agir.

Non seulement la peine de prison reste un ultime recours, mais le juge qui en use doit justifier cette mesure extrême. Avec 90 % de juges qui répugnent à sévir, la France devient un coupe-gorge. De plus, je pense que ces derniers sont eux aussi parfois menacés, en cas d'excès de zèle dans la sévérité de la sanction.

Policiers, enseignants, soignants, employeurs, qui n'est pas menacé de nos jours ? C'est le contrôle du pays tout entier qui est en train d'échapper à l'exécutif. Mais lui aussi a peur d'agir.

Pourtant les solutions existent pour un retour à la sécurité : en instaurant la certitude de la peine, laquelle doit être courte mais rapide pour être dissuasive.

"Les Pays-Bas ont décidé de punir très vite... en appliquant des sanctions assez courtes. Depuis, la nation a peu ou prou diminué par deux sa criminalité en l'espace de 15 ans. Au début des années 2000, ils manquaient de places de prison. Actuellement, ils ont fermé une trentaine de prisons, dont les locaux ont ensuite été loués ou vendus. Elles ont été transformées en hôtel de luxe ou en complexes résidentiels, par exemple."

La France fait le choix inverse. Beaucoup d'affaires restent sans aucune réponse pénale dissuasive, tandis que d'autres se terminent par des peines lourdes mais trop tardives,

jamais exécutées en totalité, car les aménagements et les recours possibles sont multiples. La peine infligée est détricotée par le juge d'application des peines qui a tous les pouvoirs. Tout est donc à revoir dans cette justice complexe, dans un souci de simplicité et de rapidité. Mais le mot d'ordre reste le même : **pas d'incarcération, sauf cas extrême.**

La conclusion de tout cela ?

80 % des Français n'ont pas confiance dans leur justice et la jugent trop laxiste. On les comprend. Et méfiance, car toute cette violence gratuite semble s'accélérer avec l'inaction coupable de Macron.

Après la mort de Thomas, Marion déclarait avec raison :

« Ce n'est que le début, cela va continuer, cela va s'aggraver, cela va se répandre sur l'ensemble du territoire. Une guerre civile commence comme cela. Elle commence quand deux peuples se regardent l'un en face de l'autre, ne se respectent plus, s'affrontent et vont jusqu'à des violences endémiques qui entraînent la mort. »

Jacques Guillemain

<https://ripostelaique.com/la-violence-qui-frappe-le-peuple-francais-macron-la-cultive.html>